

Annexe 4 : Référentiel de compétences du référent parentalité

La création, le développement et le suivi du lieu ressources parentalité requièrent l'investissement de professionnels qualifiés sur les différentes missions du poste de référent parentalité.

Il n'existe pas de métier correspondant à l'ensemble de ces missions, mais une formation de base de travailleur social, psychologue, animateur DPJeps (ou Defa), chargé de projets en animation sociale, DU en projets de sante/social/médico-social, est fortement souhaitée, complétée par des formations dans le domaine du soutien à la parentalité, de l'animation participative, des méthodes d'écoute, etc...

❖ Savoirs généraux :

- Avoir une bonne connaissance des notions de parentalité et de soutien à la parentalité, ainsi que des dispositifs de soutien à la parentalité et des politiques institutionnelles ;
- Avoir une bonne connaissance de l'environnement social, familial et éducatif de façon générale ;
- Avoir une bonne connaissance du réseau partenarial départemental institutionnel et associatif dans les thématiques, famille, parentalité, éducation, petite enfance, enfance, jeunesse, ainsi que le partenariat local ;
- Maîtriser la méthodologie de conduite de projets, la démarche d'évaluation ;
- Maîtriser les outils d'animation participative ;
- Posséder une bonne connaissance des caractéristiques du territoire.

❖ Savoirs spécifiques à la fonction d'accueil-animation :

- Maîtriser des techniques d'intervention sociale individuelles et collectives

❖ Savoirs-faire relationnels

- Savoir travailler en partenariat (institutions, coordinateurs départementaux, acteurs de proximité...) ;
- Etre à l'écoute et disponible, créer un climat de confiance, adapter son attitude et sa communication en fonction du public et des situations ;
- Savoir travailler avec un public d'adultes, en particulier les parents ;
- Savoir travailler en équipe.